esch

Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 24 janvier 2025
Convocation des conseillers :
le 24 janvier 2025

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 31 janvier 2025

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Jean Tonnar, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Steve Faltz, Liz Braz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe
Excusés : André Zwally, Echevin, Ben Funck, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 6.7. Convention de collaboration "Night Life Bus"; décision

Considérant que le « Night Life Bus » est un service de transport nocturne mis en place par la Ville d'Esch-sur-Alzette depuis mars 2023 ;

Considérant que la Commune de Schifflange souhaite désormais intégrer ce service de transport nocturne ;

Considérant que les coûts et les ressources nécessaires à la mise en place dudit service seraient disproportionnés au regard du bénéfice attendu pour la commune de Schifflange ;

Considérant que la Commune de Schifflange propose, à cet égard, de collaborer avec la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que la présente Convention a pour objet de définir entre Parties les termes et conditions de collaboration relatif au service « Night Life Bus » ainsi que l'organisation des modalités de ce service ;

Considérant que pour le service Night Life Bus, les Parties retiennent que l'Opérateur de transport désigné reste la société à responsabilité limitée « Voyages Emile Weber» ;

Considérant que les services de transport seront facturés par l'Opérateur de transport aux tarifs suivants hors TVA :

Vendredi à samedi : 486,47 €
Samedi à dimanche: 573,38 €
Jours fériés : 615,04 €

Considérant que pendant toute la durée du Contrat, ces prix (hors taxes) ne subiront d'autres adaptations que celles accordées par le Ministère de la Mobilité et des Travaux

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte postale 145 - L-4002 - Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 27 54 1
www.esch.lu

Publics (Département de la mobilité et des transports) aux entreprises exploitantes des services de transport publics autorisés ou celles convenues d'un commun accord entre les Parties ;

Considérant qu'une révision des prix pourra également intervenir en cas de demande de modification de l'horaire, de l'itinéraire ou de la capacité du véhicule ;

Considérant que le service Night Life Bus fera l'objet d'une facturation directe de l'Opérateur à la Ville d'Esch-sur-Alzette et à la Commune de Schifflange ceci au prorata suivant :

- 75% du montant total sera facturé à la Ville d'Esch-sur-Alzette
- 25% du montant total sera facturé à la Commune de Schifflange

Considérant que la présente Convention est conclue pour une durée initiale du 7 février 2025 au 31 décembre 2025, reconductible tacitement par période annuelle, sauf dénonciation par l'une des Parties moyennant un préavis écrit de trois mois avant le terme de la période en cours ;

Considérant que la Convention sortira ses effets après l'approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de la Commune de Schifflange ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

approuve
à l'unanimité

la convention de collaboration relative au service « Night Life Bus ».

en séance date qu'en tête
Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre